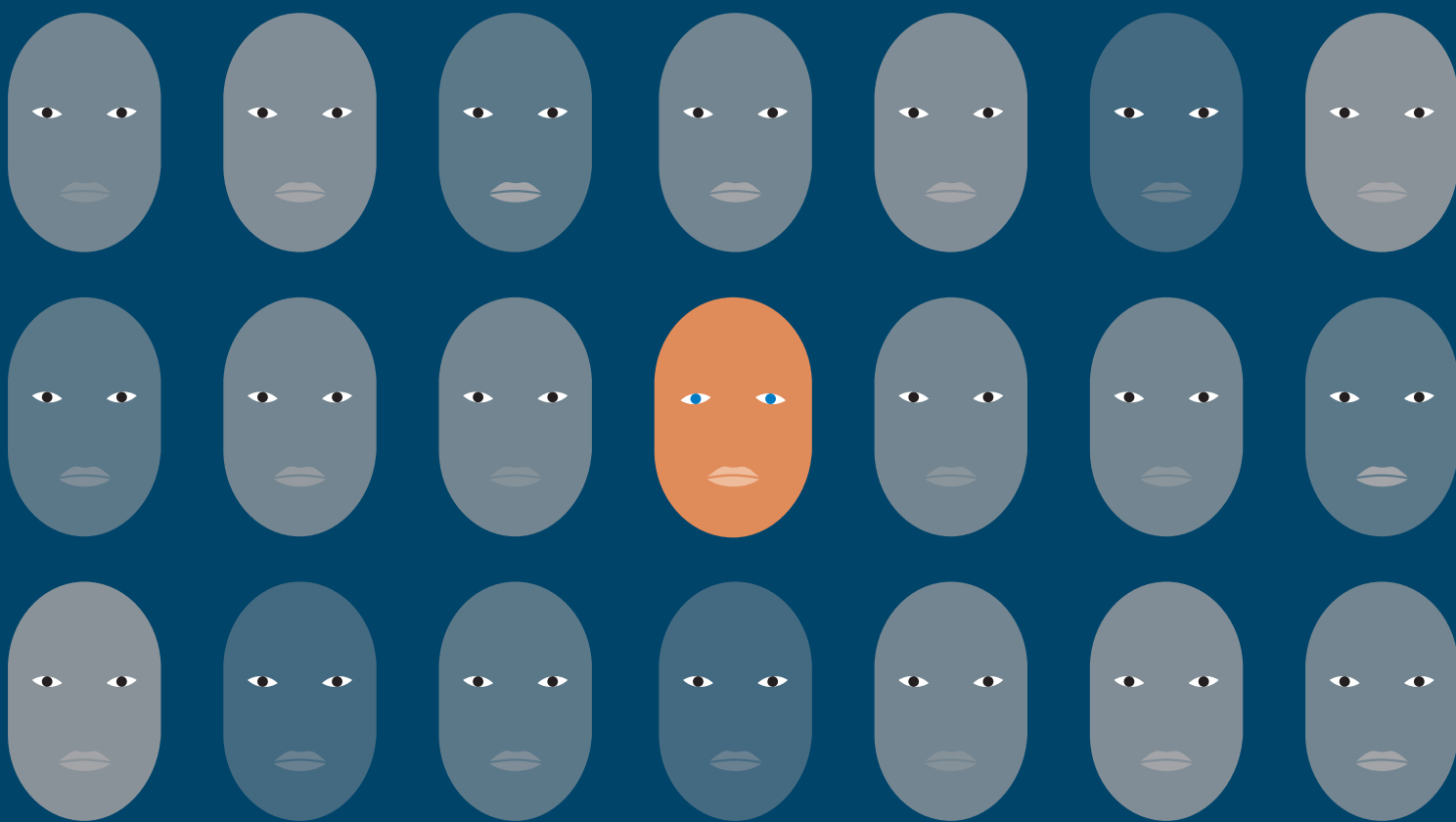


Le chef de file canadien en matière de formation  
des employeurs et des syndicats.

# Harcèlement psychologique 2015

Décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique  
et leur impact pour les représentants syndicaux et patronaux



## Québec

Le 27 mai 2015  
Delta Québec

## Montréal

Le 28 mai 2015  
Centre Mont-Royal



**droit du travail.ca**  
CENTRE DE FORMATION PATRONALE-SYNDICALE



**AUX AVOCATS :** Formation reconnue par le Barreau du Québec aux fins  
de la formation continue obligatoire, pour une durée de 6,25 heures.



Cette formation est reconnue par l'Ordre  
des CRHA aux fins de la formation continue  
obligatoire, pour une durée de 6,25 heures.

# Harcèlement psychologique 2015

Décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique et leur impact pour les représentants syndicaux et patronaux

**Assistez au séminaire Harcèlement psychologique 2015** et mettez-vous à jour sur les décisions de l'année en matière de harcèlement psychologique au Québec ainsi que leur impact pour les syndicats et les employeurs en milieu de travail syndiqué.

Lors de cette conférence sur l'état du droit, des avocats expérimentés issus du milieu syndical et patronal vous aideront à comprendre l'importance de ces nouvelles décisions et comment celles-ci pourraient affecter votre obligations légales au travail.

## **PARTICIPEZ POUR CONNAÎTRE :**

- Les décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique au Québec
- L'impact de ces décisions pour les représentants syndicaux et patronaux
- Des conseils pratiques pour les syndicats et les employeurs

## **LA CONFÉRENCE S'ADRESSE :**

- Aux représentants syndicaux
- Aux représentants patronaux en milieu de travail syndiqué
- Aux conseillers juridiques et avocats

## Les conférenciers



**Johanne Drolet**  
*Avocate syndicale*  
Melançon Marceau  
Grenier et Sciortino  
Québec



**Michel Héroux**  
*Avocat patronal*  
Fasken Martineau  
DuMoulin  
Québec

**Québec**

Le 27 mai 2015  
Delta Québec

**Montréal**

Le 28 mai 2015  
Centre Mont-Royal

Assistez à ce séminaire pratique d'une journée pour en apprendre davantage sur les décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique et ce que celles-ci impliquent pour vous

---

**8 H : INSCRIPTION**

---

**8 H 30 À 12 H**

**Les obligations de l'employeur :  
mise à jour**

Décisions récentes sur les droits et responsabilités de l'employeur en matière de harcèlement psychologique

**Les obligations du syndicat :  
mise à jour**

Décisions récentes sur les droits et responsabilités du syndicat en matière de harcèlement psychologique, incluant la protection des droits du prétendu harceleur

**Les recours et remèdes :  
mise à jour**

Décisions récentes sur les recours et remèdes qui s'offrent aux prétendues victimes de harcèlement psychologique

---

**12 H : PAUSE REPAS**

---

**13 H 15 À 16 H 30 :**

**La conduite de l'enquête :  
mise à jour**

Décisions récentes portant sur les enquêtes en matière de harcèlement psychologique

**Le droit de gérance de l'employeur :  
mise à jour**

Décisions récentes sur l'exercice raisonnable du droit de gérance en tant que moyen de défense en matière de harcèlement psychologique

**Cas pratique**

Ce cas pratique, basé sur une décision récente rendue en matière de harcèlement psychologique, offre des conseils pratiques aux représentants syndicaux et patronaux

---

**16 H 30 : CLÔTURE**

---



# 3 Façons faciles de s'inscrire

1. par poste Centre de formation patronale-syndicate  
141 Avenue Bannatyne, bureau 250, Winnipeg (Manitoba) R3B 0R3
2. par télécopieur 1-800-665-5990
3. par internet www.Droitdutravail.ca

- Veuillez nous inscrire au séminaire **Harcèlement psychologique 2015** qui aura lieu à  
 Québec 27 mai  Montréal 28 mai
- Prière de m'informer de vos programmes à venir par courrier électronique (ci-dessous).
- Je suis avocat et souhaite recevoir les crédits pour la formation continue obligatoire requise par le Barreau du Québec.

Votre nom et celui de votre entreprise seront inscrits sur votre insigne nominatif. (Veuillez écrire lisiblement.)

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

NO DE TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ NO DE TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

COURRIER ÉLECTRONIQUE \_\_\_\_\_

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant la tenue de l'événement.

- Chèque ci-joint fait à l'ordre de **Centre de formation patronale-syndicale**
- Veuillez facturer mon entreprise, à l'attention de : \_\_\_\_\_
- Le bon de commande no: \_\_\_\_\_
- Exemption de la TPS, no d'enregistrement: \_\_\_\_\_
- Exemption de la TVQ, no d'enregistrement: \_\_\_\_\_

Carte de crédit:  VISA  MASTERCARD  AMEX  DISCOVER

NO DE CARTE \_\_\_\_\_ CODE DE TROIS CHIFFRES \_\_\_\_\_

TITULAIRE \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU TITULAIRE \_\_\_\_\_

## Adresse inexacte? Correspondance en double?

Veuillez communiquer avec nous, sans frais, par télécopieur au 1-800-665-5990 et nous ferons les corrections nécessaires.

Préposés au courrier :  
Si non distribué, prière de remettre au directeur des ressources humaines ou l'agent d'affaires de votre entreprise.



141 avenue Bannatyne, bureau 250  
Winnipeg (Manitoba) R3B 0R3  
Télécopieur (204) 956-0515  
info@droitdutravail.ca

SÉMINAIRES

### Harcèlement psychologique 2015

Québec 27 mai  
Montréal 28 mai

### The 2015 Accommodation Law Conference

Ottawa 22 et 23 avril  
Edmonton 29 et 30 avril  
Saskatoon 6 et 7 mai  
Vancouver 13 et 14 mai

LIEUX

#### Delta Québec

690, boul. René Lévesque Est  
Québec

#### Centre Mont-Royal

2200, rue Mansfield  
Montréal

FRAIS D'INSCRIPTION

Comprend des documents rédigés par des experts, certificat de participation, les petits déjeuners continentaux et des rafraîchissements. Les autres repas et l'hébergement sont aux frais des participants.

#### Individuel:

**475 \$** (+ 23,75 TPS + 47,38 TVQ = 546,13 \$)

#### Groupe (3+) par personne:

**445 \$** (+ 22,25 TPS + 44,39 TVQ = 511,64 \$)

#### Megagroupe (7+) par personne:

**395 \$** (+ 19,75 TPS + 39,40 TVQ = 454,15 \$)

\*Afin d'obtenir le tarif de groupe/megagroupe, les participants doivent être de la même entreprise ou section locale et s'inscrire ensemble.

Les frais d'inscription à ce séminaire constituent une dépense de formation admissible aux fins de la Loi 90

Les participants désirant annuler leur inscription doivent en aviser le Centre de formation patronale-syndicale par écrit au plus tard le 20 mai afin d'être intégralement remboursés (des frais d'annulation de 50 \$ seront toutefois exigés). Sinon, les frais d'inscription seront retenus en entier et une facture sera émise quant aux frais exigibles.

Les participants peuvent être remplacés en tout temps.

TPS no R122060569 | TVQ no 1015478400



## AUX AVOCATS!

Formation reconnue par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire, pour une durée de 6,25 heures.